

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de Coatréven
Séance du 8 juillet 2025

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE LANNION
CANTON DE TREGUIER

Date de convocation : 1^{er} juillet 2025

Membres en exercice : 11 Membres présents : 8 Membres votants : 9

Le mardi huit juillet à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE ROLLAND Yves, Maire.

Etaient présents : LE ROLLAND Yves, LE NORMAND Pierrick, MORVAN Nolwenn, CLOAREC Blandine, LE GAC Véronique, KERRELLO Martial, LE BAIL Brigitte, KEATS Nassera ;

Etaient absents : DEMEERSSEMAN Franky, CLÉMENT Emmanuel, HIPPOLYTE Elodie ;

Pouvoir : DEMEERSSEMAN Franky donne pouvoir à MORVAN Nolwenn ;

Secrétaire de séance : LE BAIL Brigitte ;

Autres personnes présentes : DUHAU-MARMON Soizic ;

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 mai 2025 ;
- Avenant n°1 Lot 03 Tranche ferme marché de travaux de l'église ;
- Attribution prestataire pour la cantine scolaire ;
- Questions et informations diverses.

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 mai 2025**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mai 2025 est approuvé.

- **Avenant n°1 Lot 03 tranche ferme marché de travaux de l'église**

Suite à la dépose du portail du cimetière, il a été constaté la nécessité de réaliser une reprise et modification des éléments pour la remise en jeu de ce dernier.

Un devis pour une découpe des montants extérieurs verticaux pour raccourcissement des traverses intermédiaires horizontales et un redressage des éléments et modification des pièces telles que barreaudages, équerres d'angles, pointes et pivots d'un montant HT de 583.30 et TTC de 699.96 est présenté.

A ce titre le cabinet Archæb propose de conclure l'avenant n°1 Lot 03 suivant dans le cadre des travaux de restauration de l'église :

Lot 03 : Ferronnerie Serrurerie

Attributaire : entreprise Art Protect – Za de Morieux 5 Route d'Andel 22 400 MORIEUX

Montant du marché initial :

Tranche ferme : restauration de l'enclos	T01 : restauration tribune, niche sacristie et étanchéité clocher	T02 : restauration des façades	Total HT
7 238.00	8 296.60	12 493.00	28 027.60

Avenant n°1 : plus-value 583.30€ HT pour travaux complémentaires rendus nécessaires en cours de chantier

Nouveau montant du marché :

Tranche ferme : restauration de l'enclos	T01 : restauration tribune, niche sacristie et étanchéité clocher	T02 : restauration des façades	Total HT
7 821.30	8 296.60	12 493.00	28 610.90

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu le marché conclu avec les entreprises adjudicataires en application de la délibération du conseil municipal n° 2024-10-08 du 18 octobre 2024 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 9 voix « pour » :

Article 1 : Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 Lot 03 tel que présenté ainsi que tous documents s'y rapportant.

- **Attribution prestataire pour la cantine scolaire**

Le contrat pour la livraison de repas en liaison chaude à la cantine de l'école n'a pas été renouvelé et s'est terminé à la fin de l'année scolaire 2024-2025.

Selon l'article R.2122-8 du code de la commande publique, les marchés répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros hors taxes pour les fournitures et services peuvent être conclus sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Il convient d'attribuer un nouveau prestataire afin de satisfaire le besoin en livraison et fournitures de repas pour la cantine scolaire. Le marché sera conclu pour une durée d'un an et renouvelable au plus 2 fois pour la même durée, soit 3 ans maximum. Les prestations débuteront à compter de l'année scolaire 2025/2026 et courront jusqu'au dernier jour de classe de l'année scolaire 2027/2028.

Le besoin est estimé annuellement à 3 425 repas livrés en liaison chaude pour un montant prévisionnel de 10 600 € HT, soit sur la période du marché : 10 275 repas pour un montant prévisionnel total de 31 800 HT.

M. Le Maire présente la proposition reçue par l'entreprise API Restauration.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 9 voix « pour » :

Article 1 : Approuve la proposition de l'entreprise API Restauration pour la fourniture et la livraison de repas en liaison chaude pour la période de 2025/2028 ;

Article 2 : Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération

Questions et Informations diverses

- Travaux église : la restauration du mur sud de l'enclos se termine et celle du mur nord va démarrer.

- Assainissement : le chantier avance bien et sans retard.

- Plateau sportif : l'abf ayant émis un refus avec préconisations il conviendra de redéposer une déclaration préalable.

- CLA : le conseil municipal devra se prononcer sur une participation au financement du CLA prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soulevée la séance est levée à dix-huit heures et cinquante-quatre minutes.

Le Secrétaire de séance,
Brigitte LE BAIL



Le Maire,
Yves LE ROLLAND

